



Note de service

Destinataire : À tous les employés
Fatima-Zohra Horr, Coordonnatrice planification et acquisition de la main-d'œuvre, Direction des ressources humaines

Expéditeur :

Date : 23 juillet 2024

Objet : Programme de bourse en psychothérapie - Volet professionnel

Dans le cadre de la loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines ([c-26, chapitre VI.1](#)), la pratique de la psychothérapie est autorisée aux médecins, aux psychologues cliniciens et aux membres des ordres professionnels détenteurs d'un diplôme de maîtrise dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ces derniers doivent répondre aux exigences des formations requises prescrites par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) et être titulaires d'un permis autorisant la pratique de la psychothérapie émis par ce même ordre et selon les conditions édictées par un règlement de l'Office des professions du Québec.

Le MSSS souhaite, avec le programme de bourses en psychothérapie, augmenter le bassin de main-d'œuvre de professionnels autorisés à exercer la psychothérapie afin de favoriser une réponse plus agile aux demandes de services présentes partout au Québec et réduire les listes d'attente.

Le MSSS octroi **trois bourses** au CIUSSS-EMTL. Les candidats doivent détenir une **maîtrise en santé mentale et en relations humaines** et envisager de suivre une formation en psychothérapie de plus de **600 heures**. En retour, ils peuvent recevoir une bourse de **30 000\$ ou 45 000\$**, selon le nombre d'heures de formation prescrits par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Les titres d'emplois visés par ce programme de bourses :

- Ergothérapeute (1230) pour les détenteurs de permis d'ergothérapeute ;
- Criminologue (1544) pour les détenteurs de permis de criminologue ;
- Infirmière clinicienne ou infirmier clinicien (1911) pour les détenteurs de permis d'infirmière ou d'infirmier ;
- Psychoéducatrice ou psychoéducateur (1652) pour les détenteurs de permis de psychoéducateur ;
- Travailleuse ou travailleur social (1550) pour les détenteurs de permis de travailleur social ;
- Conseillère ou conseiller d'orientation (1701) pour les détenteurs de permis de conseiller en orientation.



Pour les connaître les critères d'admissibilité et les détails en lien avec le programme de bourse, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/emplois-et-stages/bourses-detudes/bourse-detude-en-psychotherapie>

Pour postuler, soumetts ta candidature en ligne avant le **06 août 2024** : <https://ciusssmtl.taleo.net/careersection/cemtl/jobdetail.ftl?job=2400000577&lang=fr>

Des questions ? Notre équipe est disponible pour répondre à toutes tes questions. Contacte-nous à : projet.recrutement.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

